

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2010**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : M. ROULLEAU donne procuration à P. ULMI.

Secrétaire de séance : Mme Noëlline BOITELLE

Approbation et signature du PV de la réunion du 1^{er} octobre 2010.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :

Projet de convention transmis aux conseillers avec la convocation.

Le Maire explique au conseil la possibilité de dématérialisation de l'envoi des actes officiels à la Préfecture. L'envoi des délibérations, arrêtés et décisions à la Préfecture peut se faire via une plate-forme mise en place par le Ministère de l'Intérieur et par l'intermédiaire d'un tiers de télétransmission choisi parmi les entreprises homologuées.

Le conseil municipal :

- **Décide de retenir le tiers de télétransmission CDC FAST à Paris (homologué par le Ministère de l'Intérieur) pour un montant de 346,84 € T.T.C. par an comprenant l'abonnement au service,**
- **Charge le Maire de signer la convention avec le Préfet définissant les modalités pratiques de la télétransmission.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE CŒUR DE VILLAGE :

Le Maire rappelle la délibération du 25 juin qui n'est pas applicable car les services de la Région souhaitent que la communauté de communes participe à minima à hauteur de 20 % des dépenses éligibles. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal accepte le transfert de cette nouvelle compétence rédigé comme suit : « La communauté de communes se réserve la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage pour les aménagements publics (non inclus les logements sociaux) éligibles à l'opération Cœur de Village. Les clauses financières seront définies par le biais d'une convention de mandat. Toutefois, la Communauté de Communes participera à minima à 20 % des dépenses éligibles ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2009 :

Rapport transmis aux conseillers avec la convocation.

Le conseil adopte le rapport d'activités 2009 de la communauté de communes Beauce Val de Cisse.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS PASS FONCIER :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} janvier 2006, il y a lieu d'amortir les subventions versées par les communes aux bénéficiaires du dispositif du Pass Foncier. La durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans.

Une subvention de 3 000 € a déjà été versée cette année.

Le conseil municipal décide que la durée d'amortissement des subventions versées aux particuliers dans le cadre du dispositif du Pass foncier sera de 1 an et qu'elles seront amorties l'année suivant le versement.

Prévoir au BP 2011, des crédits d'amortissement pour cette somme.

MODIFICATION D'UN POSTE DE SURVEILLANTE :

Le Maire explique la réorganisation du service de la cantine suite à la proposition des parents d'élèves. Les services de repas sont inversés : les CE1 étant très nombreux, une seule surveillante dans la cour ce n'est pas suffisant. En conséquence, il propose que la 2^{ème} surveillante qui surveille déjà le matin et le soir dans la cour de l'école vienne surveiller également

dans la cour de la cantine le midi de 12 h 50 à 13 h 20. Son poste actuel étant de 4 h hebdomadaires, il passera à 6 h.

Le conseil accepte la modification du nombre d'heures du poste de la 2^{ème} surveillante de 4 h à 6 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2010.

REGLEMENT DU CIMETIERE :

Projet de règlement transmis aux conseillers avec la convocation.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement du cimetière qui est réactualisé au niveau de la réglementation par rapport au dernier datant de 1977 et charge le Maire de prendre l'arrêté.

L'arrêté sera affiché en extrait au cimetière, mis en ligne sur le site internet et sera transmis pour information aux opérateurs funéraires oeuvrant au cimetière.

TRAVAUX A LA CANTINE :

Le Maire rappelle la discussion lors du dernier conseil concernant le projet d'extension de la cantine. L'avant-projet étant maintenant chiffré et les plans établis par l'architecte, il est possible de demander des subventions aux différents organismes.

Les travaux concernent :

- l'agrandissement du réfectoire pour un montant de 103 779,52 € H.T. (dont les honoraires d'architecte),
- réfection de la cour bitumée de la cantine pour 17 550,75 € H.T.,
- réfection de la toiture du préau de la cantine pour 17 761,94 € H.T.

Le conseil municipal approuve l'avant projet sommaire établi par l'architecte et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

- **le conseil général de loir-et-cher, au titre de la Dotation de Solidarité Rurale,**
- **la Préfecture de loir-et-cher, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (ex DGE),**
- **le Pays Beauce Val de Loire,**
- **Mme la Sénatrice, au titre de la réserve parlementaire,**
- **l'ADEME, au titre du Fonds Chaleur pour la maîtrise de l'énergie,**
- **la Communauté de communes Beauce Val de Cisse, au titre du fonds de concours,**
- **autres organismes susceptibles d'apporter leur concours financier.**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour la maison située 1 grande rue.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - Informe du projet de la communauté de communes de subventionner les 3 écoles de musique existantes sur son territoire,
 - Rend compte de la réunion du groupe de travail pour la révision du POS en PLU. La prochaine réunion prévue avec le cabinet d'études, la DDT et l'ABF est prévue le 16 novembre.
 - Informe du début des prochains travaux :
 - Viabilisation du Lotissement de la corne du cerf II : 15 novembre
 - Aménagements rue de Touche Moreau : 22 novembre.
- J-L. SLOVAK informe :
 - que les plantations pour le clos de la Mulotière sont commandées. Il demande que le comité consultation de l'environnement matérialise sur place l'emplacement des arbres et arbustes.
 - des travaux prochains du renforcement des rives de route rue Creuse,
 - de la visite de l'expert suite aux fuites constatées à la station d'épuration,
 - que les travaux de renforcement de l'électricité à la cantine sont terminés,
 - que les panneaux de signalisation à divers endroits de la commune sont installés.

- P. ULMI informe :
 - que les travaux de rénovation de la buvette du stade sont terminés,
 - des nouveaux critères de répartition de la subvention communale par l'ASLO cette année,
 - informe que le mobilier urbain a été tagué dans la nuit de mardi à mercredi et qu'il a été nettoyé aussitôt par les services techniques.
- E. DAURON demande si le plateau multisports est fréquenté par les jeunes. Le Maire répond qu'il est très utilisé.
- F. DOMBRE informe que le bulletin municipal 2011 est en cours d'établissement.
- S. JOCARD :
 - rend compte de la dernière réunion du syndicat VAL ECO,
 - demande où en est la vente des terrains du lotissement : le Maire signale qu'il reste un terrain dans le lotissement 1 et 2 options dans l'extension.
- N. BOITELLE propose de réfléchir à un conseil de jeunes.

Séance close à 22 h 30.

Fait à Orchaise, le 8 novembre 2010
Le Maire,

Gérard CHARZAT